



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **24 JUIN 2024**  
Délibération n° **DEL-2024-0235**

Objet : Attribution de subventions dans le cadre de la politique agricole, alimentaire et forestière

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 50  
Pouvoirs : 13  
Absents : 0  
Excusés : 24  
Pour : 63  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**02 JUL. 2024**

et publié le

**02 JUL. 2024**

Secrétaire de séance :  
Roger COHARD

Le lundi 24 juin 2024 à 19 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 18 juin 2024.

Présents : Patricia BAGGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Jean-Luc ROUX, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU

Pouvoirs : Coralie BOURDELAIN à Anne-Françoise BESSON, Karim CHAMON à Régine MILLET, Agnès DUPON à Olivier ROZIAU, Michèle FLAMAND à Dominique BONNET, Pierre FORTE à Françoise MIDALI, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Mylène JACQUIN à Martine KOHLY, Philippe LORIMIER à Henri BAILE, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Guillaume RACCURT à Claudine GELLENS, Franck SOMME à Martine VENTURINI, Youcef TABET à Nelly GADEL, Damien VYNCK à Cécile ROBIN

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu la délibération communautaire n° 2023-0148 du 15 mai 2023 relative à l'approbation des plans d'action triennaux de la politique agricole, alimentaire et forestière pour la période 2023-2026,

En conformité avec la politique agricole, notamment dans le cadre de l'axe 4 « DIALOGUE » et conformément aux plans d'action Agriculture et Forêt, Monsieur le Président propose le soutien des actions suivantes :

- Le comice agricole et forestier des balcons de Belledonne

Il est porté par l'association du comice qui réunit 32 membres.

Le comice agricole et forestier a pris de l'ampleur les dernières années et réunit désormais 3 000 à 4 000 participants.

L'intercommunalité attribue une subvention de 2 000 € chaque année à cet événement.

Etant donné l'ampleur que prend cette manifestation, pour permettre d'accueillir de nouvelles associations comme les reines de Belledonne (vaches Hérens) et d'aborder des enjeux d'avenir comme la transmission en agriculture, Le Grésivaudan propose d'accorder une subvention complémentaire de 2 000 € en 2024.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal sur le code gestionnaire AGRI – Chap 65 – article 65748 - analytique DIALOGUE.

- L'Association « Groupement des Sylviculteurs de Belledonne » (GSB)

Elle compte 400 propriétaires forestiers adhérents et a notamment pour objectif de communiquer sur les questions forestières auprès du grand public.

A ce titre, le GSB a souhaité proposer depuis 2022 un volet forestier aux organisateurs du comice agricole. Le nom de cette manifestation a ainsi changé et se dénomme dorénavant « Comice agricole et forestier ».

Aussi, à chaque comice, l'association fait de nouveaux investissements et propose des animations de qualité. Pour 2024, le coût global s'élève à 2 800 €.

Par ailleurs, le GSB a réalisé un parcours pédagogique destiné à sensibiliser les sylviculteurs, les scolaires et plus largement le grand public, sur le haut des communes de Laval-en-Belledonne et Les Adrets. Les vents violents fin avril ont provoqué des dégâts conséquents en forêt et contraint les propriétaires à réaliser des coupes rases sur ces secteurs. Le GSB redéfinit un parcours et réalise de nouveaux panneaux pour un coût global de 2 500 €.

Il est proposé, au titre de l'année 2024, d'apporter une aide de 3 500 € se répartissant comme suit : 1 500 € pour le comice agricole et forestier et 2 000 € pour le parcours pédagogique.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal sur le code gestionnaire FORET – Chap 65 – article 65748 - analytique FORETRESS

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- D'attribuer, au titre de l'année 2024, une subvention d'un montant de :
  - 4 000 € à l'association du comice agricole et forestier des balcons de Belledonne pour l'organisation du comice agricole et forestier des balcons de Belledonne,
  - 3 500 € au Groupement des Sylviculteurs de Belledonne pour l'organisation du comice agricole et forestier des balcons de Belledonne ainsi que pour la réalisation d'un parcours pédagogique ;
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **24 JUIN 2024**

Le Président,  
Henri BAILE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

